



C.H.S.C.T du 21 février 2017 Compte rendu.

① Approbation des PV :

Après quelques modifications en séance, le PV du CHS-CT du 26 septembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

② Déploiement de l'accueil personnalisé :

Nous n'avons pas voulu recommencer les débats que nous avons eu sur ce sujet lors du Comité Technique du 30 janvier dernier. Nous avons voulu tout de même rappeler une nouvelle fois à la direction que, même si le dispositif proposé était proche de l'existant, il s'agissait quand même d'un glissement du travail de l'agent d'accueil vers les agents du SIP, en particulier les agents C, assez peu sollicités par la réception physique jusqu'à présent.

Si l'agent d'accueil verra la réception légèrement diminuer, en revanche, c'est une tâche supplémentaire pour les agents du SIP, service qui a pourtant été particulièrement touché par les suppressions d'emplois depuis la fusion.

Nous regrettons que ce dispositif se mette en place sans qu'aucun nouvel agent ne soit affecté au SIP. Après une période d'essai sur le SIP de Tarbes, ce dispositif devrait être étendu à tous les autres services du département.

Si le dispositif d'accueil sur rendez-vous mis en place dans les Hautes Pyrénées est assez « léger », il n'en va pas de même dans beaucoup de départements. Nous devons donc être très vigilants quant à son évolution. En nous abstenant nous n'avons pas pour autant signé un blanc seing. Nous avons demandé, comme lors du CT d'ailleurs, qu'un point d'étape soit réalisé en juin afin d'analyser cette première phase et se prononcer sur son extension.

Parallèlement à ce nouveau dispositif d'accueil sur rendez-vous, des ordinateurs en libre service doivent être installés dans le hall du CFP de Tarbes.

Lors du CT, alors que nous faisons remarquer qu'il s'agissait d'une nouvelle tâche pour l'agent de l'accueil primaire et des agents des secteurs qui allaient devoir accompagner les contribuables malhabiles devant ces écrans, la direction avait été très rassurante, « cette tâche serait assurée par les agents du service civique ».

Or, nous avons appris la démission la semaine dernière de l'agent du service civique en poste au CFP de Tarbes. Depuis le début de l'aventure « service civique » il y a un an environ, deux jeunes sur trois ont déjà démissionné...

Cette démission confirme ce que nous avons toujours dit, l'absence de moyens humains rend impossible l'exercice d'une mission aussi importante que l'accueil du public. Des emplois précaires ne peuvent être la solution au manque de personnel. Nous ne sommes pas réfractaires au service civique, mais ce dont les services et les usagers ont besoin c'est bien d'agents titulaires formés pour assumer l'accueil et accueillir au mieux le public.

③ Création du SPFE :

A compter du 01/09/2017, le service enregistrement du Service Impôts des Entreprises de Tarbes sera transféré au Service de Publicité Foncière et sera ainsi dénommé SPFE. Physiquement les agents seront installés dans l'aile est du CFP de Tarbes.

Si techniquement ce rapprochement peut s'expliquer, en revanche, on peut déplorer que ce rapprochement se fasse avec un déficit d'agent.

Les conditions de vie au travail du service enregistrement sont aujourd'hui difficiles. La direction le reconnaît d'ailleurs.

Alors que les agents de ce service au travail particulièrement technique reçoivent par an plus de 3000 personnes, sans compter les notaires, ils rejoindront leur nouveau service sans renfort supplémentaire hormis un cadre A dont le rôle ne semble pas bien défini à l'heure actuelle. Ils devront en outre, en plus de leur travail

d'enregistrement répondre aux questions « simples » en matière de publicité foncière. Où recevront-ils en attendant le réaménagement du RDC ? Le mystère reste entier.

S'agissant du régime indemnitaire de ces agents rejoignant le SPFE, ceux ci, comme les agents nouvellement affectés dans ce service bénéficieront d'un régime indemnitaire différent de leurs collègues anciens dans le service la fameuse « prime hypo » ne leur sera pas versée. La différence peut aller jusqu'à 116 €/mois pour un cadre C. C'est donc plus de travail et moins d'argent pour ces agents.

④ Installation de l'Huissier des Finances Publiques.

L'huissier des Finances Publiques actuellement présent rue Bertrand Barrère ne rejoindra pas la DDFIP comme les autres agents de ce service, mais le Centre des Finances Publiques de Tarbes à compter du 01 mars 2017. Il sera installé dans l'ex bureau de réception de la BCR au premier étage.

⑤ Déménagement de la trésorerie de Saint Laurent de Neste.

Le déménagement de l'ancienne trésorerie de l'avenue des sports sera effective le 10 mars 2017. Les agents quittent un bâtiment vétuste et peu pratique de 61 m2 pour s'installer dans un local neuf de 88 m2 aménagé dans les bâtiments de la poste, avec parking et accès handicapés. Cerise sur le gâteau, le loyer est moins cher. Pour une fois que des agents voient leur conditions de vie au travail s'améliorer, même s'il ne s'agit que d'un bâtiment, cela méritait d'être signalé.

⑥ Programme d'intervention 2016 du CHS-CT.

L'enveloppe des crédits prévus pour l'année 2017 se monte à 45 661 € contre 49 069 € en 2016 soit une baisse de 7 % des dotations attribuées.

Tableau récapitulatif des actions proposées à ce jour :

ACTIONS PROPOSEES	COÛT
Recyclage SST	1 350,00 €
Remplacement des filtres des fontaines à eau	745,20 €
Secrétariat du CHS-CT	500,00 €
Achat de trois pupitres « flexdesk 640 »*	506,88 €
Installation d'un frein sur un fauteuil sur mesure	564,00 €
Achat d'une trousse de secours et station de lavage oculaire pour le restaurant administratif du CFP de Tarbes	126,13 €
Achat de blouses de travail pour les femmes de ménages « Berkani »	180,00 €
Achat de deux lampadaires	634,54 €
Achat de bras supports d'écrans	6 000,00 €
Achat de quatre fauteuils pour le SDIF	856,00 €
Achat de 6 trousse de secours pour les géomètres	110,00 €
Fauteuil de secours pour évacuation du personnel handicapé	Choix en cours
Total	11 572,75 €

*Concernant les pupitres, un exemplaire sera conservé dans le but de le faire essayer aux agents qui en font la demande.

↳ **S'agissant du travail sur écran** et notamment **sur double écran**, la volonté du CHSCT est de porter une attention particulière aux conditions de travail sur écran par la fourniture de bras articulés .

La dématérialisation et le développement du numérique prend en effet une part prépondérante dans nos services, au point que le travail sur écran occupe la quasi totalité du temps de travail.

Effectuant ce constat, plusieurs études ont démontré à quel point le travail sur 2 écrans représentait un facteur important de fatigue visuelle, nécessitant à terme d'y apporter des réponses médicales.

Il est donc urgent d'intervenir afin que notre outil de travail s'adapte à la situation de l'agent et non l'inverse.

C' est pourquoi le CHSCT a pris la décision de financer dans un premier temps des bras articulés afin de diminuer la fatigue visuelle, améliorer les postures de travail et diminuer ainsi les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le SIP de Tarbes en sera donc équipé dans une première étape. Dans le même temps une réflexion sera menée sur la taille des écrans.

En effet, une étude récente du ministère préconise des écrans de même modèle (même taille et marque identique) pour les situations de travail sur double écran.

La Direction s'est engagée à porter une attention particulière lors des futurs changements des écrans dans les services.

Les représentants CHSCT vous invitent à consulter l'étude ergonomique du ministère (cliquez sur le lien suivant pour y accéder : http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/double_ecran.pdf) et à servir le cahiers d'hygiène et sécurité afin que nous puissions intégrer vos remarques et réflexions sur le sujet..

⑦ Bilan des actions de formations CHS-CT 2016.

Différentes formations ont été financées par le CHS-CT: formation initiale de sauveteur secouriste du travail (SST), formation de recyclage SST, formation « manipulation des extincteurs », formation aux risques canins.

Si le taux de participation à ces formations est en général très bon, on peut toutefois déplorer l'absentéisme important lors de la formation initiale de SST.

Cette formation d'un coût de 810 €, qu'il y ait un stagiaire ou quinze, est financée par le CHS-CT, et donc indirectement par les agents. Il est donc fort regrettable que 6 agents sur 13 candidats ne se soient pas rendus à cette formation.

Compte tenu de l'absence de secouriste du travail sur certains gros sites du département nous souhaitons qu'une nouvelle session de formation initiale de SST puisse être organisée en 2017. Si cette session doit prioritairement être réservée aux agents des sites dépourvus de SST, une liste d'attente doit être établie afin de pouvoir compléter éventuellement la session au dernier moment et ainsi ne pas « perdre de place ».

⑧ Registre santé et sécurité et fiches de signalement.

L'assistante de prévention a répondu à toutes les remarques mentionnées dans le cahier Hygiène et Sécurité.

Nous vous engageons à compléter ce cahier chaque fois que nécessaire. L'assistant de prévention répond systématiquement aux remarques et tente d'y apporter une réponse rapide. Ce cahier est ensuite examiné à chaque séance du CHS-CT. Il est disponible sur ULYSSE, partie gauche.

Afin que l'accès à ce cahier soit encore plus simple, nous avons demandé que le lien pour y accéder soit visible directement depuis la page d'accueil d'Ulysse.

Plusieurs fiches de signalement concernant des insultes ou des menaces proférées à l'encontre d'agents ont été examinées. Des courriers ont été envoyés aux contribuable concernés.

Si vous êtes victime d'agression physique ou verbale n'hésitez pas à compléter une fiche de signalement également disponible sur ULYSSE.

⑨ Situation de la Trésorerie Hospitalière de Lannemezan : quand la direction réécrit les règles de l'arithmétique : 6 - 2 = 3

La situation de la trésorerie de Lannemezan Hospitalière avait été évoquée par la CGT lors du CTI de destruction d'emplois du 16.12.2017.

Un petit rappel est nécessaire : la trésorerie a perdu 2 emplois en 2 016. L'effectif de la trésorerie a donc été porté à 4 ETP (2 B et 2 C) en 2016 avec un renouvellement de chef de service.

Compte tenu des temps partiels recensés dans le poste, l'effectif réel est aujourd'hui de trois agents, Il manque donc un agent dans le poste (25 % de l'effectif), ce qui devrait faire l'objet d'une compensation.

Une constatation qui ne semble pas partagée par une direction adepte de règles arithmétiques iconoclastes : 6-2=3 pour les cadres dirigeants.

Cela pourrait prêter à sourire s'il n'était pas question de conséquences directes sur le quotidien des agents et leur santé.

En effet, la situation actuelle du poste a généré une surcharge de travail conséquente pour les agents et la chef de service et qui se solde par un stress omniprésent et une souffrance au travail concrétisée par des arrêts maladie.

A l'image de ce que nous avons connu au SIP/SIE de Lannemezan, nous avons constaté que la direction a tardé à prendre la mesure de la situation en dépit des alertes effectuées.

En effet, si à la suite des interventions des représentant(e)s du personnel, l'équipe départementale de renfort intervient désormais de manière continue dans le poste depuis la fin d'année 2016, nous retrouvons dans les propos de la hiérarchie dirigeante une petite musique visant à renverser l'ordre des responsabilités.

Ainsi, la direction insiste sur la trop grande spécialisation des agents, leur supposée absence de solidarité professionnelle, les déficits d'organisation.

Ces arguments, si tenté que l'on puisse les qualifier ainsi, sont insupportables à l'heure où la santé des agents est en jeu.

Si la trésorerie de THL en est là aujourd'hui c'est notamment parce qu'elle a subi une saignée dans ses effectifs et qu'elle est aujourd'hui en sous effectif y compris au regard du TAGERFIP.

La situation de la trésorerie, à la demande des représentant(e)s du personnel sera donc au centre de la première séance du groupe de travail chargé d'examiner la situation des services en difficulté du département (date à fixer).

La direction a acté que l'équipe de renfort interviendrait dans le poste tant que les conclusions du groupe de travail, des instances de représentation (CHSCT et CTL), n'auront pas délivré leurs conclusions, cette mobilisation de l'équipe de renfort ne pouvant constituer à notre sens une réponse pérenne (pour des raisons évidentes de conséquences pour l'ensemble du réseau).

D'ores et déjà lors de ce CHSCT, les représentant(e)s du personnel en accord avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ont approuvé le principe d'une visite de la trésorerie par les acteurs de la prévention (assistant de prévention, ISST, médecin du travail) et des membres du CHSCT.

La CGT sera bien entendu vigilante et veillera à ce que la question centrale des moyens humains ne soit pas escamotée. Pour cela, elle mettra tout en oeuvre pour que les vrais "experts" du travail que sont les agents soient ENTENDUS.

⑩ Questions diverses.

Climatisation du CFP de Tarbes.

Suite à la période de canicule de l'été dernier qui a incommodé de nombreux agents, une étude a été demandée à l'antenne immobilière de Toulouse.

Pour une climatisation dans les règles de l'art de toutes les parties non encore climatisées du bâtiment, le coût est estimé à 594 384,00 €.

Compte tenu du coût, ni la direction ni le CHS-CT ne peuvent prendre en compte cette dépense.

Une aide financière va être demandée à la centrale pour réaliser ces travaux par tranches. La première partie du bâtiment qui bénéficiera éventuellement de cet aménagement sera l'aile est du 1^{er} étage (SPFE).

DDS.

Mathieu Maynadier a été nommé Délégué Départemental à la Sécurité.

Infiltrations.

En raison de nouvelles infiltrations, un nouvel enfumage va être réalisé prochainement à la trésorerie municipale pour identifier et combler définitivement les fissures à l'origine de ces infiltrations.

Aménagement de l'accueil du CFP de Tarbes.

Concernant l'aménagement du RDC du CFP de Tarbes, les premières réunions avec un ergonome du ministère se tiendront la semaine du 06 mars en présence des représentants des organisations syndicales. Nous vous tiendrons informés de l'évolution du processus.

► Les représentant(e)s CGT présent(e)s au CHSCT du 21.02.2017 :

- *Alain Estrade (secrétaire du CHSCT)*
- *Nicole Cazalas*
- *Didier Vergé*
- *Jean Michel Hangar*
- *Rachel Bourbon*
- *José Navarro (en qualité d'expert)*